



**Sur une proposition de Ginette Lajoie, secondée par Guy Demers, l'ordre du jour suivant est adopté:**

- 1. Adoption du compte rendu de la 144<sup>e</sup> réunion (5 avril 2006)**
- 2. État d'avancement des dossiers**
  - a. Orientations du CCEBJ en matière d'étude des plans généraux d'aménagement forestier
  - b. Préparation de commentaires concernant les modifications proposées à l'égard des parcs et des aires protégées
  - c. Demande du CCEBJ pour une approche de schéma d'aménagement
  - d. Nouveau cadre de gouvernance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
  - e. Groupe de travail concernant l'admissibilité des communautés de la Baie James aux programmes de recyclage des matières résiduelles
  - f. Application du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
  - g. Mandat d'initiative de la Commission des transports et de l'environnement concernant le COMEV et le COFEX
  - h. Plan d'action québécois sur les changements climatiques
  - i. Stratégie énergétique du gouvernement du Québec
- 3. Adoption du rapport annuel 2005-2006, incluant les états financiers**
- 4. Présentation de Jessica Labrecque, stagiaire, concernant la révision des listes de projets assujettis ou exemptés (annexes 1 et 2)**
- 5. Varia**
  - a. Collecte des pneus usés
  - b. Projet de rencontre avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
  - c. Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones
- 6. Prochaine réunion**

**1. Adoption du compte rendu de la 144<sup>e</sup> réunion (5 avril 2006)**

**Sur une proposition de Annie Déziel, secondée par Pierre Moses, le compte rendu de la 144<sup>e</sup> réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.**

## **2. État d'avancement des dossiers**

### **a. Orientations du CCEBJ en matière d'étude des plans généraux d'aménagement forestier**

Le Comité administratif a fait parvenir au consultant Martin Pelletier un devis de travail concernant l'analyse des mandats respectifs du CCEBJ et des organismes de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC) en matière de foresterie. Dans son rapport final, le consultant doit statuer quant aux orientations à retenir par le CCEBJ concernant l'étude des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) dont on attend le dépôt en avril 2007.

Sur la recommandation du Comité administratif, le CCEBJ approuve l'offre de services présentée par le consultant. Au besoin, la période de travail prévue pourra être prolongée. Dans le cadre de sa recherche, le consultant tiendra compte des documents préparés par le CCEBJ en foresterie, entre autre la «Proposition pour une première ébauche des critères et indicateurs de la gestion forestière durable en Eeyou Istchee» (1998). Toutefois, en raison du contexte, le consultant ne doit pas considérer le contenu de ces documents comme des exigences minimales pour l'étude des PGAF à effectuer en 2007.

Pour faciliter la coordination entre les organismes intéressés, le CCEBJ informera le Conseil Cris-Québec sur la foresterie de la décision prise à la lumière de l'analyse du consultant. Le rapport de ce dernier est attendu en septembre 2006.

### **b. Préparation de commentaires concernant les modifications proposées à l'égard des parcs et des aires protégées**

Le Comité administratif a préparé un devis de travail à l'intention de consultants intéressés à présenter une analyse des modifications législatives proposées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en février 2006. Jusqu'ici, un consultant a indiqué son intérêt. Une membre du Québec fournira les coordonnées d'un autre candidat potentiel.

### **c. Demande du CCEBJ pour une approche de schéma d'aménagement**

Lors de la dernière séance, les membres avaient convenu d'écrire au Comité de liaison de l'ENRQC pour demander la mise sur pied d'un groupe multipartite. Ce dernier serait chargé de développer une approche en vue d'un schéma d'aménagement pour le Territoire de la Baie James. Or, la lettre a été adressée par erreur au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Elle sera donc adressée aux membres du Comité de liaison.

Un membre du Québec indique que l'Administration régionale Kativik a doté le Nunavik d'un schéma d'aménagement. Par contre, on a dû amender ce dernier à la lumière de nouveaux projets de développement. Une membre de l'ARC trouve judicieux qu'un schéma d'aménagement fasse l'objet de mises à jour périodiques.

**d. Nouveau cadre de gouvernance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)**

Un membre du Québec fait part de la nomination récente du directeur régional du MRNF, dont les différents secteurs seront désormais intégrés pour le Nord-du-Québec. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance proposée, la direction régionale soutiendra le travail de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire. Il reviendra à la Conférence régionale des élus de la Baie-James de nommer les membres de cette commission dont le mandat consiste à préparer un plan régional de développement. Le Sous-ministre du MRNF doit rencontrer le CCEBJ afin d'expliquer, entre autres, comment ce plan s'articulera avec les autres initiatives de planification territoriale.

**e. Groupe de travail concernant l'admissibilité des communautés de la Baie James aux programmes de recyclage des matières résiduelles**

Suite à la problématique soulevée par le CCEBJ, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a proposé la constitution d'un groupe de travail sur l'admissibilité des communautés de la Baie James aux programmes de recyclage des matières résiduelles. La première rencontre du groupe de travail devrait avoir lieu au début de l'automne 2006.

Le directeur général de la Municipalité de la Baie-James a écrit afin de souligner l'intérêt de son organisme à l'égard de cette problématique tout en demandant que les rencontres du groupe de travail aient lieu sur le Territoire. Les membres du CCEBJ conviennent qu'une rencontre du groupe de travail pourrait se tenir sur le Territoire.

Selon un membre du Québec, le mandat du groupe de travail ne pourra pas être complété à court terme, car l'adaptation des programmes de recyclage au milieu nordique constitue un défi de taille. Par ailleurs, il indique qu'un groupe de travail distinct a été mis sur pied pour le Nunavik en raison des caractéristiques particulières de cette région. Au besoin, les personnes-ressources du MDDEP et de Recyc-Québec, qui font partie des deux groupes, pourront assurer la coordination.

**f. Application du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)**

Certaines dispositions du REIMR sont entrées en vigueur en janvier 2006, de sorte que la pratique du brûlage dans les dépôts en tranchées de la Baie James est désormais interdite. Un membre du Québec croit que cette interdiction pose problème pour la gestion des dépôts, car le brûlage permet de réduire significativement le volume des matières résiduelles. Par ailleurs, le recouvrement hebdomadaire des tranchées s'avère impossible durant la saison hivernale, ce qui cause la dispersion des résidus par le vent.

Un membre de l'ARC rappelle à quel point la recherche d'un site adéquat pour un dépôt en tranchées constitue un défi important à la Baie James. La composition des sols, entre autres, rend les nappes phréatiques plus vulnérables au risque de contamination.

En 2001, le CCEBJ avait fait part de ses recommandations concernant le projet de règlement au ministre de l'Environnement, mais ce dernier ne les a pas retenues entièrement. Le CCEBJ écrira à nouveau au ministre pour lui demander de surseoir à l'application des dispositions peu adaptées au Territoire de la Baie James, tel l'interdit touchant le brûlage, en attendant que des programmes de recyclage efficaces soient établis dans les communautés.

Selon un membre de l'ARC, la lettre du CCEBJ doit par ailleurs rappeler la position de cette partie à l'effet que la réglementation provinciale ne s'applique pas en terres de catégorie IA des Cris, qui relèvent de la compétence fédérale.

**g. Mandat d'initiative de la Commission des transports et de l'environnement concernant le COMEV et le COFEX**

Le président du CCEBJ a écrit à son homologue de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale afin de rappeler le rôle de supervision du CCEBJ à l'égard du processus d'évaluation et d'examen. Selon le secrétaire, la Commission a retiré le mandat de surveillance d'organismes qu'elle s'était octroyé concernant la gestion du Comité d'évaluation (COMEV) et du Comité d'examen (COMEX) car sa page Internet ne contient plus de référence à ce sujet.

Un membre du Québec doute de l'efficacité de la surveillance exercée par le CCEBJ, ce dernier étant peu présent sur le Territoire pour étudier comment on y applique le processus d'évaluation et d'examen. Selon un membre de l'ARC, la Commission des transports et de l'Environnement devrait d'abord consulter le Grand Conseil des Cris et le CCEBJ si elle souhaite étudier l'application du processus.

Un membre du Québec rappelle qu'il est légitime pour l'Assemblée nationale de vérifier la gestion d'organismes bénéficiant de fonds publics. Toutefois, la Commission aurait dû convoquer un représentant de l'instance gouvernementale responsable de l'attribution de ces fonds, en l'occurrence le MDDEP, plutôt que les organismes visés dont les membres ne répondent pas tous du gouvernement du Québec.

#### **h. Plan d'action québécois sur les changements climatiques**

Le vice-président du CCEBJ a pris part au lancement du Plan d'action québécois sur les changements climatiques le 15 juin 2006. Ce plan contient, entre autres, des mesures d'efficacité énergétique et de recherche sur les nouvelles technologies adaptées. En milieu nordique, on prévoit notamment étudier l'impact du réchauffement sur la forêt boréale et adapter les plans d'aménagement forestier en conséquence. Considérant les répercussions plus prononcées de ce phénomène au Nord, le CCEBJ pourrait envisager la possibilité d'ajouter l'étude des changements climatiques à son Plan stratégique.

Un membre du Canada indique que le Consortium Ouranos a récemment tenu des ateliers sur les changements climatiques, mais ceux-ci avaient principalement trait au Nunavik. Un représentant du Consortium sera invité à présenter les impacts pressentis pour le Territoire de la Baie James. D'ici-là, les membres du CCEBJ souhaitent disposer d'une synthèse des connaissances que pourrait préparer le Centre d'études nordiques de l'Université Laval, qui prend part au Consortium Ouranos.

Selon un membre de l'ARC, il importe de ne pas considérer seulement l'information scientifique, mais également les impacts perçus par les trappeurs sur le territoire. Par ailleurs, il aimerait que les défis éducationnels découlant des changements climatiques soient abordés, notamment la sensibilisation aux pratiques réduisant les émissions de gaz à effets de serre.

Une membre de l'ARC rappelle qu'un programme de documentation, soutenu par l'Initiative des écosystèmes nordiques, a trait aux savoirs traditionnels des Inuits. Un programme similaire pourrait s'appliquer aux Cris.

#### **i. Stratégie énergétique du gouvernement du Québec**

Selon une membre de l'ARC, la nouvelle Stratégie énergétique du gouvernement du Québec pourrait avoir une incidence sur le déroulement du processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux et sociaux de la CBJNQ. En effet, la Stratégie confie à la Régie de l'énergie le mandat d'examiner les volets économique

et énergétique d'un projet, laissant au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) l'examen des impacts strictement environnementaux.

Le CCEBJ écrira au ministre des Ressources naturelles et de la Faune afin de s'assurer que le mandat révisé de la Régie de l'énergie sera conforme aux modalités du processus d'évaluation et d'examen prévu par la CBJNQ.

### **3. Adoption du rapport annuel 2005-2006, incluant les états financiers**

Un membre de l'ARC indique que la traduction en langage syllabique cri correspond au dialecte nordique. Il souhaiterait, pour les années qui viennent, davantage d'équilibre entre les deux dialectes des Cris de l'Est de la Baie James. Selon un autre membre de l'ARC, des traducteurs de Waskaganish réussissent à bien intégrer les deux dialectes dans leurs travaux. Un membre de l'ARC révisera la traduction et communiquera avec le traducteur au besoin.

Sur une proposition de Ginette Lajoie, secondée par Guy Demers, le rapport des activités du CCEBJ pour l'année 2005-2006, incluant les états financiers, est unanimement adopté tel que modifié.

À l'occasion de rapports annuels ultérieurs, les membres du Canada détermineront si la lettre de présentation incluse doit être adressée au ministre des Affaires indiennes et du Nord. Pour l'heure, elle est adressée au ministre de l'Environnement du Canada, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et au Grand Chef du Grand Conseil des Cris.

### **4. Présentation de Jessica Labrecque, stagiaire, concernant la révision des listes de projets assujettis ou exemptés (annexes 1 et 2)**

Jessica Labrecque fait le point avec les membres à mi-chemin de son stage concernant la révision des listes de projets assujettis ou soustraits au processus d'évaluation et d'examen des répercussions. Elle présente d'abord le contexte qui a conduit le CCEBJ à entreprendre une étude à cet égard.

En gros, son mandat consiste à recueillir et à présenter les données disponibles concernant le traitement des diverses catégories de projets depuis les débuts du processus d'évaluation de la CBJNQ. En outre, elle doit compléter ces données à l'aide d'entrevues menées auprès d'intervenants du processus, notamment les membres du Comité d'évaluation (COMÉV). Enfin, Mme Labrecque comparera les composantes du régime environnemental de la CBJNQ à celles de régimes en vigueur dans d'autres régions nordiques. À cet effet, elle examinera certaines

alternatives à l'évaluation environnementale, entre autres l'application d'une réglementation ou d'un schéma d'aménagement.

Jessica Labrecque souhaite faire valider son découpage en catégories de projets. Comme ce découpage servira de matrice à la compilation de données, il doit permettre de dégager des tendances dans le traitement de certaines catégories de projets; de telles tendances pointerait vers l'opportunité de modifier l'inscription actuelle d'un type de projet sur l'une des listes ou dans la zone grise.

Au niveau de l'accès à la documentation, Mme Labrecque a en main la quasi-totalité des comptes rendus du COMEV. L'analyse de ceux-ci devrait permettre de présenter des données concernant les modalités de traitement des projets, entre autres les délais et les consultations.

Certains documents complémentaires, tels des recommandations du COMEV, s'avèrent plus difficile à localiser. Par ailleurs, Jessica Labrecque trouve difficile de suivre le cheminement de projets pour lesquels une attestation de non-assujettissement est émise. Elle espère que les entrevues permettront de combler en partie ces lacunes.

### *Questions et commentaires*

Selon un membre de l'ARC, le travail de la stagiaire doit être axé sur la révision des listes et non le suivi des projets. L'étude doit permettre d'identifier les facteurs de décision pris en compte en vue de l'assujettissement ou de l'exemption d'un projet. À cet égard, l'analyse de la législation et de la réglementation applicable devrait être limitée aux fins d'une mise en contexte. Par ailleurs, un membre de l'ARC croit que la comparaison avec d'autres régions doit porter sur quelques territoires dont les caractéristiques sont semblables à celles de la Baie James.

Un membre du Québec croit que la pertinence d'assujettir certains projets, tels les gravières de 3 hectares et plus, doit être réévaluée à la lumière des normes en vigueur au Sud du Québec. Un membre de l'ARC croit qu'il s'agit d'un bel exemple pour l'examen d'une alternative à l'évaluation environnementale, car ce type de projets est assujetti à une réglementation au Sud du Québec.

En outre, le CCEBJ devrait déterminer, au terme de cette démarche, si l'évaluation environnementale et sociale demeure pertinente pour les projets de parcs et d'aires protégées sur le Territoire. À cet égard, la stagiaire pourrait consulter des membres de la Commission sur la qualité de l'environnement Kativik qui ont pris part à l'évaluation du projet de parc des Pingaluit.

Une membre du Canada trouve intéressante l'idée d'établir des seuils d'assujettissement. Par contre, les seuils tendent à mener au fractionnement des projets de façon à éviter l'assujettissement. L'établissement de seuils doit donc être pondérée par d'autres facteurs, tels la localisation du projet.

En guise de référence, un membre du Québec tentera d'obtenir de la documentation concernant la démarche engagée par le gouvernement du Québec pour moderniser le processus d'évaluation environnementale applicable au Sud du Québec.

## **5. Varia**

### **a. Collecte des pneus usés**

Le secrétaire informe les membres des démarches entreprises par Recyc-Québec afin de compléter le vidage des sites de pneus usés sur le Territoire et les travaux réalisés par les quatre communautés cries visées afin de préparer leurs sites. Recyc-Québec a demandé au CCEBJ une confirmation de l'état adéquat des sites de pneus et un estimé du nombre de pneus.

Les membres conviennent que le CCEBJ ne peut pas assumer une responsabilité, soit la gestion des matières résiduelles, qui relève des gouvernements locaux en vertu de la CBJNQ. Une membre de l'ARC ajoute que sa partie offre du soutien, dans la mesure du possible, aux communautés cries à cet égard. Le rôle du CCEBJ, en ce domaine, consiste plutôt à assurer l'adaptation de la réglementation, notamment les programmes de recyclage.

Un membre de l'ARC souligne le défi important associé à la préparation du site de Chisasibi en raison du nombre élevé de pneus et des autres matières résiduelles entremêlées. Il croit qu'une campagne de sensibilisation aux usages des pneus recyclés et aux bénéfices environnementaux aiderait la communauté à comprendre le contexte dans lequel s'inscrit la collecte des pneus.

### **b. Projet de rencontre avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

En mars 2006, la présidente avait écrit au nouveau ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de lui rappeler le rôle du CCEBJ et de lui proposer une rencontre à cet égard. Le conseiller spécial du ministre a répondu afin de faire part de l'intérêt de M. Béchar. Une rencontre pourrait être fixée à l'automne 2006.

Le cas échéant, le CCEBJ demanderait l'appui du ministre pour l'organisation d'ateliers ou d'un forum sur le développement durable en milieu nordique et ce, à la lumière des enjeux environnementaux et sociaux soulevés durant l'évaluation de projets d'envergure. Les membres solliciteront des partenariats dans leurs milieux respectifs afin de sonder l'intérêt pour un tel événement.

**c. Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones**

En mai 2006, le gouvernement du Québec a publié un guide intérimaire afin de répondre aux exigences des tribunaux concernant la consultation et l'accommodement des Premières nations pour les projets susceptibles d'affecter des droits ancestraux ou issus de traités. Un membre du Québec précise qu'il reviendra à chaque ministère de mettre en œuvre les principes du guide en adoptant une politique de consultation.

Pour l'heure, le CCEBJ ne croit pas opportun d'être consulté concernant le guide intérimaire. Le document sera toutefois étudié afin de vérifier sa conformité avec les mécanismes de consultation de la CBJNQ. Par ailleurs, il pourrait s'agir d'un point de référence intéressant dans l'éventualité où le CCEBJ souhaiterait mettre à jour ce volet du régime de protection de l'environnement et du milieu social.

**6. Prochaine réunion**

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Matagami, le 19 septembre 2006.



**Marc Jetten**

**Secrétaire exécutif**

**Le 26 septembre 2006**